



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 février 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 661, chemin des Pins-Gris (matricule 7373-77-2901, zone Va-2, PIIA). La demande concerne une remise construite à 17.77 mètres de la limite de propriété arrière, au lieu de 22.41 mètres et de 7.37 mètres de la marge latérale gauche au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement d'implantation et d'intégration # 400-1998.

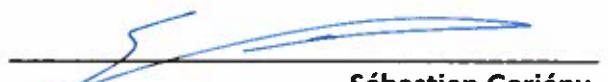
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 27^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023)


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 27^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023).


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier